

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat José Durussel et consorts visant à réduire les accidents dus à la présence de gibier sur les routes vaudoises.

La commission devant traiter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du député José Durussel et consorts s'est réunie à la salle de conférence du DSE à Lausanne le 10 juin 2011. Elle était composée de Mme Catherine Aellen, de MM. Jean-François Cachin, Michael Buffat, José Durussel, Alexis Bally, André Chatelain et de la soussignée, présidente rapportrice, confirmée dans ses fonctions.

La Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), Mme Jacqueline de Quattro représentait le Conseil d'Etat. Elle était accompagnée de M. Cornelis Neet, Chef du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), de M. Sébastien Sachot Conservateur de la faune et de M. Alain Delacrétaz voyer de l'arrondissement Ouest au service des routes. Les notes de séance ont été prises par M. Jérôme Marcel que nous remercions vivement pour la qualité de son travail.

Rappel de l'objet

Monsieur José Durussel a déposé son postulat en automne 2009. Il demandait au Conseil d'Etat d'étudier la pose d'avertisseurs sonores aux abords des routes à risque qui allient un trafic important et une forte présence de gros gibiers. Ces avertisseurs a déjà prouvé son efficacité dans d'autres cantons en diminuant le nombre d'accidents. Une commission du Grand Conseil a siégé le 5 novembre 2009, l'objet a été pris en considération le 16 mars 2010 et, en avril 2011, le Conseil d'Etat a adopté le rapport demandé.

Position du Département

La cheffe du DSE informe les membres de la commission que, grâce à un financement du DINF, l'équipement des tronçons les plus exposés, avec des avertisseurs sonores visant à éloigner le gibier, se fera rapidement. En effet, Fr. 40'000.- seront libérés d'ici la fin de l'année, et Fr. 90'000.- en 2012. Fin 2012 et durant le courant de l'année 2013, un bilan de la pose de ces équipements sera établi, afin d'estimer si ces dispositifs donnent satisfaction ou si d'autres mesures doivent être prises. La cheffe du DSE informe finalement que la pose de ces équipements sera accompagnée d'une campagne d'information et de sensibilisation.

Le voyer du SR confirme que, sur le budget de fonctionnement du DINF, Fr. 40'000.- en 2011 et Fr. 90'000.- en 2012 seront consacrés à l'équipement des 30 tronçons de route particulièrement dangereux et restant à équiper.

Examen du rapport

La commission se déclare plutôt satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat.

L'auteur du postulat, tout en remerciant le Gouvernement pour sa réponse, souhaite vivement que les mesures demandées soient rapidement mises en place.

Questions posées

Est-il possible que les assurances prennent part à une partie des frais, étant donné qu'elles sont bénéficiaires de telles mesures ? Dans le canton de Zurich, l'association suisse des assurances a participé au financement.

S'ensuit un échange entre le conservateur de la faune et des membres de la commission au sujet des passages à batraciens. Sur la route de Gimel, les travaux pour créer des passages

pour ces batraciens sont de l'ordre de Fr. 800'000.- A la Rogivue, on est dans un ordre de grandeur de Fr. 500'000.- pour équiper 200 mètres de route. Ces installations sont donc beaucoup plus onéreuses que ce le sujet traité dans cette commission avec la pose d'avertisseurs sonores.

La Cheffe du département de la sécurité et environnement confirme que l'Etat finance le matériel et que les associations de chasseurs s'occupent de la pose et de l'entretien du matériel posé.

Conclusion

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat José Durussel et consorts.

Payerne, le 18 août 2011

La rapportrice :
(signé) *Jacqueline Rostan*